



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mai 2019**

DÉLIBÉRATION N° 2019-11

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 09 Pouvoirs : 01 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt neuf mai deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt deux mai deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Jacques COJON, Elisabeth COURBOIS, Christophe DUEZ, Angélique FAVRE et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Travaux d'aménagement de la rue de la gare, de mise en sécurité des accès à l'école, des commerces et du centre bourg : recours à l'emprunt

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la gare, de mise en sécurité des accès à l'école, des commerces et du centre bourg il y aurait lieu de recourir à l'emprunt

Il ajoute qu'au jour d'établissement de la présente, et après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, seules deux offres ont été réceptionnées en Mairie et donne connaissance aux membres présents des différents éléments en sa possession, leur demandant de se prononcer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Décide, à l'unanimité des membres présents, la réalisation de l'emprunt détaillé ci-après auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, centre d'affaires collectivités locales et secteur public, 10 avenue Foch, boîte postale 369, 59020 LILLE CEDEX, à savoir :

▷ TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000,00 Euros) seront empruntés au taux d'intérêt fixe de 1,38 % sur une durée de 15 années, pour une périodicité de remboursement trimestrielle. (Montant de l'échéance : 6 467,92 € / Frais de dossier : 700,00 €)

- Autorise le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la bonne application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES